

DIRECTION DE
L'ENVIRONNEMENT

Service de la Prévention des
Pollutions et des Risques

Bureau de l'Environnement
Industriel et des
Installations Classées
pour la Protection
de l'Environnement

6 route des artifices
BP L1
98849 Nouméa Cedex

N° 2014-33243/DENV

Nouméa, le 27 OCT. 2014

Le Chef de service

à

Monsieur le directeur du foncier et de l'aménagement

Objet : demande de permis de construire formulée par la SNC PM Promotion pour la réalisation d'une résidence, dénommée Millenium, sur la commune du Mont-Dore
Référence : dossier n°98817-2014-00114 du 23 septembre 2014
Pièce jointe : dossier en retour

Je vous prie de bien vouloir trouver ci-joint en retour le dossier cité en objet, en vous précisant que :

En ce qui concerne la gestion des installations classées pour la protection de l'environnement :

Un dossier de déclaration a été déposé, à la direction de l'industrie, des mines et de l'énergie de Nouvelle-Calédonie le 23 septembre 2014 et transmis à la direction de l'environnement le 14 octobre 2014, pour un ouvrage de traitement et d'épuration des eaux résiduaires domestiques ou assimilées, de type culture fixée immergée, d'une capacité nominale de 70 équivalent-habitants.

A noter que le positionnement du regard de sortie des effluents traités semble inadapté à la réalisation, en toute sécurité, d'un prélèvement d'un échantillon journalier sur 24 heures pour contrôle de sa conformité.

Par ailleurs, l'accessibilité à l'ouvrage de traitement en cas d'entretien apparaît limitée compte tenu de son positionnement partiel sur des places de parking.

Ce dossier est actuellement en cours d'instruction par l'inspection des installations classées.

**Le chef du service de la prévention
des pollutions et des risques**